

# BRSS

PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CGT.

## édito

Au moment où les réformes entreprises depuis le 10 mai donnent de premiers résultats, alors que se profile l'échéance des municipales qu'elles voudraient utiliser comme une arme contre les travailleurs, les forces de droite font chorus et se déchainent sans retenue contre le gouvernement d'union de la gauche et sa politique.

Le dispositif anti-changement est bien en place, il s'est rôdé au fil des mois et donne à plein aujourd'hui. Il s'agit de prendre en tenailles l'expérience d'union de la gauche entre les discours réprobateurs et plein de suffisance des disqualifiés du 10 mai et le sabotage méthodique de notre économie. Yvon GATTAZ tient ses promesses: le CNPF pose traverse après traverse sur la voie du renouveau industriel et social de notre Pays.

L'objectif de la droite est clair. Elle veut priver le gouvernement de l'appui des travailleurs, dont la participation lui est indispensable pour mener à bien ses réformes en profondeur.

Pour ce faire, elle ne se refuse aucun coup bas. Elle fait donner ses hérauts, Giscard, Barre, Chirac qui rêvent de restaurer une politique de régression sociale sans précédent, prônent la dénationalisation intégrale, ne jurent que par les libertés, celles de l'entreprise, de la concurrence, qui se traduisent avec eux invariablement par augmentation du chômage, casse de l'économie, gâchis des femmes et des hommes, sujétion de notre Pays aux grandes sociétés multinationales.

Simultanément, le CNPF qui se veut aujourd'hui le "parti de l'entreprise", exhorte ses adhérents à se livrer à une véritable guerre de positions, crispés sur leurs privilèges, contre les réformes économiques et sociales. Les patrons font la grève des investissements, encaissent les subventions de l'Etat, et crient à la ruine, saignent l'économie du Pays en exportant leurs capitaux et en jouant contre le franc, différant autant qu'il leur est possible les entaiches qui leur seraient nécessaires.

Les forces de droite craignent l'intervention des travailleurs. Fidèles à elles mêmes, elles recourent à leur matraquage, celui de leur conscience, le 10 mai les ayant privé de moyens plus directs.

Dans ce tintamarre revanchard où plus le mensonge est gros plus il a de chances d'être largement diffusé, la plupart des médias (télé, radio, journaux) allient anti-communisme anti-cégétisme et catastrophisme économique pour falsifier en permanence la réalité et frustrer les travailleurs des éléments d'information qui leurs sont indispensables pour porter un jugement équilibré sur la politique en cours.

QUE VEULENT-ILS NOUS CACHER ?

Depuis mai 1981, de nombreuses réformes ont été réalisées, ou mises en chantier dans notre Pays : Nationalisations de grands groupes industriels et bancaires, réduction du temps de travail à 39 H payées 40, 5è semaine de congés payés, retraite à 60 ans, augmentation du pouvoir d'achat du SMIC, des allocations familiales, rupture de la tendance à l'accroissement du chômage, lois Auroux qui étendent les droits des travailleurs, politique de formation professionnelle audacieuse, titularisation des non titulaires, réforme du statut général de la Fonction publique qui a fait l'unanimité des organisations syndicales lors de son examen au Conseil supérieur de la Fonction Publique, décentralisation etc...

Dans la recherche publique, le rythme ne se dément pas. Le statut des organismes est démocratisé. La promulgation en juillet 82 de la Loi d'orientation et de programmation de la recherche a donné un prolongement législatif aux travaux des assises et du colloque. La Loi prévoit notamment un accroissement régulier de la part des crédits dans le budget de la Nation jusqu'en 1985. Elle inclut la titularisation des personnels. La négociation de leur statut cadre ministériel est bien engagée.

Les organisations syndicales sont consultées, des groupes de travail ont été mis en place, l'examen des dossiers de l'ensemble des 14000 ITA a eu lieu pour la première fois dans l'histoire du CNRS. Ce travail colossal dans lequel notre syndicat a beaucoup investi a permis de recenser nominativement le déclassement d'environ 7000 agents. Un pas indispensable a ainsi été franchi. Il nous faut à présent obtenir les moyens d'un plan de reclassement pluri-annuel.

Les administratives ont obtenu pour le 2ème semestre 82 la parité de la prime de la 6 D à la 4 D. Les 3 D et 2 D n'en sont plus très loin (env. 26 %) les 1D et 0D s'en sont rapprochés sensiblement.

Dans le même temps, tout ne s'est pas passé comme nous l'aurions désiré. Le blocage des prix et des salaires s'il a permis de réduire l'inflation de 5 % a pesé sur le pouvoir d'achat des travailleurs auquel s'est ajoutée pour les agents des services publiques, la ponction du 1 % solidarité chômage.

Le contrôle insuffisant des fonds versés aux patrons pour relancer la production alors qu'ils continuent de laisser se dégrader l'appareil productif, n'a pas permis d'inverser la tendance à la baisse de la production industrielle ce qui handicape la politique gouvernementale de lutte contre le chômage. Ces restrictions apportées au contenu des Lois Auroux par les décrets d'application risquent d'en limiter la portée.

En ce qui concerne plus particulièrement le CNRS, l'absence d'engagement du Ministère du Budget sur les moyens mis à la disposition des ITA pour opérer un véritable plan de reclassement, et l'attitude de la Direction du CNRS utilisant des critères pour l'attribution des 410 promotions 82 qui ne vont pas dans le sens du travail fait par les CPR, nourrissent de sérieuses interrogations sur les conditions dans lesquelles s'appliquera le nouveau statut des personnels.

UNE C.G.T. ATTRACTIVE POUR CONCRETISER LES AVANCEES

La mise en mouvement des personnels passe par une CGT plus forte, mieux connue, plus influente. Pour ce faire, il faut que nous soyons plus nombreux à faire connaître les propositions de la C.G.T., à rassembler autour d'elles pour agir et contrecarrer les campagnes d'intoxication.

Cela suppose aussi une activité repensée, qui s'exerce au plus près des préoccupations des ITA dans les labos les services, les ateliers. Aucun de nous n'a la prétention d'apporter d'emblée la réponse à tous les problèmes qui se posent sur le lieu de travail, ce qui rend nécessaire le fonctionnement régulier et démocratique de la section syndicale, pour faire circuler l'information, débattre, faire des propositions.

Là aussi, un nombre plus grand de syndiqués est un gage d'efficacité, permet de mieux répartir les tâches en tenant compte des aspirations de chacun, de consacrer plus de temps pour être "en phase" avec ceux qui nous entourent et ainsi donner une image de la CGT qui donne envie de la rejoindre, qui conduise les personnels à lui témoigner leur confiance en votant plus nombreux pour ses candidats.

Nous n'avons pas le choix, la droite n'a pas renoncé, bien au contraire, elle vitupère, pose des pièges, exerce une pression phénoménale sur les consciences, utilise sans vergogne les moyens dont elle dispose encore pour essayer de convaincre que rien n'a changé, que c'est pire qu'avant, que le gouvernement d'union de la gauche conduit à l'échec.

Ce déchainement quotidien nous commande de décupler nos efforts pour faire entendre sur le lieu de travail la voix de la raison, de la vérité et de la lucidité, de l'intérêt des travailleurs, la voix de la C.G.T.

Comment mieux y parvenir qu'en renforçant notre syndicat, en diffusant sa presse, en étant plus nombreux à nous faire les acteurs du changement ?

Chaque adhérent, chaque voix supplémentaire gagnée à la CGT est une possibilité de plus de faire avancer nos idées, de faire aboutir nos revendications, de faire échec à l'esprit de revanche de ceux dont nous nous félicitons d'avoir fait perdre une partie de leurs privilèges et que nous ne voulons pas voir revenir au pouvoir.

La campagne de remise de cartes 83 est bien lancée et déjà prometteuse. Dans de nombreuses sections, les militants ont pris des dispositions pour remettre la carte 83 au syndiqué discuter avec lui, lui proposer d'agir en faisant signer la pétition pour le plan de reclassement, en diffusant le tract commun SNTRS/SNCS "pour réussir la titularisation". Mais nous ne saurions nous en tenir là. Nous devons utiliser l'énorme travail accompli pour l'examen des dossiers de suivi de carrière, dont nous avons été les animateurs et la campagne d'explication, de consultation sur les propositions gouvernementales de statut cadre que nous avons été les seuls avec le SNCS à entreprendre, pour appeler les ITA à venir renforcer le SNTRS CGT, à lui témoigner leur confiance en votant lors des élections prochaines pour ses candidats.

Du renforcement de la C.G.T. au CNRS et à l'INSERM, de son influence, dépend le contenu des réformes en cours.

- UN S.N.T.R.S. C.G.T. PLUS FORT ET PLUS INFLUENT

- DES SUCCES PLUS GRANDS ET PLUS NOMBREUX

LE CHANGEMENT RENFORCE AU CNRS ET A L'INSERM

Roger TARANTOLA

# Elections au Comité National de la Recherche Scientifique

Ces élections constituent les premières d'une série qui se déroulera tout au long de l'année 1983.

Elles interviennent dans une période où la pression de la droite s'est sensiblement accrue. Les thèses du défaïtisme, de la fatalité de la crise avancées en utilisant à fond les faiblesses et les difficultés de la mise en oeuvre du changement et largement soutenues par les médias, ne sont pas sans échos chez les travailleurs.

Les forces de droite oblitèrent les avancées qui ont lieu dans de nombreux domaines ou proposent la suppression d'acquis fondamentaux (discours de Chirac).

Les résultats des élections prud'homales sont riches d'enseignement quant à notre propre activité. Si ils ne nous concernent pas directement, ils traduisent un état des rapports de forces dans le pays.

L'évolution de l'influence de la CGT a été sensible au poids de la situation économique et aux incompréhensions qui en résultent, voire au découragement soigneusement entretenu par la démagogie de la droite. Mais elle a été aussi sensible au niveau d'implantation et d'organisation de la CGT, en particulier son aptitude à traduire les orientations confédérales.

C'est en affirmant clairement 2 lignes de forces que nous devons renforcer notre activité : la CGT est une organisation syndicale témoignant d'une grande capacité de propositions pour faire progresser des solutions durables en vue de sortir le pays de la crise. Mais elle est attachée en permanence aux besoins quotidiens, aux aspirations des travailleurs, à leurs espoirs comme à leurs inquiétudes.

Les transferts de force au détriment de la CGT dans le sens d'une gestion de la crise, n'ont pas eu lieu : la CFDT et FO marquent le pas.

Les progressions réelles mais limitées des organisations patronales résultent pour l'essentiel d'une forte mobilisation des forces de droite. L'existence de cette base syndicale doit leur servir de point d'appui pour leur lutte contre le gouvernement de gauche.

Le taux d'abstention inhabituel a une signification politique : une partie non négligeable des travailleurs a cru trouver ainsi une forme d'expression de son mécontentement.

C'est pourquoi nous devons dans nos explications bien revenir sur la situation exceptionnelle et les possibilités d'avancées dès lors que nous créons les conditions de l'intervention des travailleurs.

Au CNRS les consultations qui vont avoir lieu (Comité National, Conseil d'Administration, etc) ont valeur de test. Elles vont permettre de juger de l'impact des propositions de la CGT parmi les I.T.A.

C'est pourquoi, faire campagne pour un vote CGT au Comité National c'est faire avancer nos propositions statutaires, c'est aussi, donner toute sa mesure à la campagne de reprise de cartes 83.

La solidarité et la cohérence de nos propositions, le travail accompli par nos militants pour la reconnaissance des qualifications, et dans les différentes négociations et instances où ils ont eu à intervenir doivent nous permettre de créer les conditions du renforcement nécessaire à la

réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés dans un moment où des avancées sont réalisables au regard des perspectives que le gouvernement fixe à la Recherche pour sortir le Pays de la crise.

L'état des négociations sur le statut a été longuement analysé dans un BRS précédent. Rappelons simplement qu'il constitue une avancée indéniable qui rompt avec les conceptions élitaires et ségrégationnistes de l'ancien gouvernement. Mais des points restent à faire progresser afin de définir un statut réellement à la hauteur des ambitions affichées par le gouvernement pour assurer le renouveau scientifique, technique et économique du Pays. Nos propositions doivent permettre d'avancer dans cette démarche en permettant aux personnels de débattre et d'intervenir.

La pétition pour un plan de reclassement pluriannuel, peut être prise comme exemple dans l'analyse de notre activité : là où nos sections s'en sont emparées, elle a reçu un bon écho.

Lorsque nous proposons que les syndiqués, les personnels se réunissent pour débattre de la situation actuelle des propositions de la CGT et du SNTRS, afin qu'ils interviennent pour que nos propositions soient largement prises en compte dans les négociations, nous lions le poids de l'intervention de la CGT à son renforcement en adhérents comme en influence, c'est à dire aussi en élus CGT au Comité National.

Pour aller à ces élections, nous avons signé un texte commun avec le SNCS FEN, le SNESup FEN, le SNPESB CGT. Cet accord avait été précédé d'accords bilatéraux avec le SNCS, avec le SNESup, ainsi qu'avec le SNPEN. Il souligne nos convergences quant à l'analyse de la situation et il situe bien les enjeux des élections.

Sur 180 sièges à pourvoir, nous présentons 178 camarades ce qui veut dire que nous sommes présents dans toutes les sections scientifiques et qu'il n'y a qu'une section où la liste est incomplète. Tous nos candidats sont syndiqués, 5 d'entre eux l'étant au SNPESB, 72, soit 40 % sont des candidates et 14 d'entre elles sont tête de liste, c'est à dire 31 %.

Nous avons édité une affiche accompagnée de nombreux bandeaux qui doivent permettre d'afficher sur les murs de tous les labos et services les axes de notre campagne. Le 4 pages, signé avec le SNCS ("pour réussir la titularisation"), le texte commun signé par le SNCS, le SNESup le SNPESB et le SNTRS, la profession de foi, sont des éléments de propagande indispensables à tous les adhérents. Ces diffusions, ces affiches doivent être l'occasion de souligner encore une fois que la grande nouveauté de la période c'est que, si l'action syndicale se pose toujours en terme d'antagonisme avec le Patronat et la droite, par contre avec le gouvernement, elle se pose en terme de partenaires, mais aussi de contre-poids, de rectification des insuffisances ou de la méconnaissance de la réalité sociale.

Si cela devient clair pour chacun alors l'intervention des personnels sera à la mesure des enjeux et des avancées possible.

Pour l'heure, l'intervention des personnels sur nos orientations, c'est aussi un vote CGT massif au Comité National.

Au travail et bon courage

Claudine KARLIN

## Modalités de vote

ARTICLE 5 du décret du 29 juillet 1982.

... Les candidats y (sur la liste) sont classés par ordre préférenciel. Nul ne peut se porter candidat sur plus d'une liste.

... Chaque liste a droit à autant de sièges que le nombre de voix recueilli au total par ses candidats contient de fois le quotient électoral. Les sièges restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne. Dans le cas où plusieurs listes ont la même moyenne et où il ne reste qu'un siège à pourvoir, ce siège est attribué par tirage au sort.

Il est important de voter dans les temps, en respectant l'ordre de la liste, sans rature ni panachage.

## Les dates

LE 4 FEVRIER

8 FEVRIER

21 FEVRIER

14 MARS

17 18 MARS

- Date limite de dépôt des candidatures
- Date limite de dépôt du matériel dont les frais d'impression sont pris en charge par la Direction.
- Date limite d'envoi du matériel électoral, envoi pris en charge par la Direction, si le matériel est déposé à temps
- DATE LIMITE DE RECEPTION DES VOTES  
*cachet de la poste faisant foi.*
- Dépouillement et proclamation des résultats.

# Liste présentée par le SNTRS - CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique-C.G.T.

Vous êtes Ingénieur, Technicien, Administratif au CNRS. Souvenez-vous : les luttes de 1968 faisaient entrer les personnels au COMITE NATIONAL, les réformes de 1980 en excluaient les techniciens et les administratifs. La CGT s'est battue contre cette mesure élitiste et contraire au mouvement scientifique.

Nous obtenions, après le 10 Mai, qu'un « observateur », représentant de ces catégories, siège aux côtés des élus Ingénieurs, dans chaque section scientifique.

Aujourd'hui, dans un contexte nouveau, pour un COMITE NATIONAL aux prérogatives retrouvées et élargies, vous êtes appelés à élire quatre représentants dans chaque section scientifique.

## Des avancées importantes ont eu lieu

Depuis mai 1981, au CNRS comme dans le pays, les choses ont changé : le Gouvernement de gauche a commencé à traduire concrètement les revendications que nos luttes ont portées.

- **Les droits nouveaux** pour les travailleurs, adoptés par l'Assemblée Nationale, sont des points d'appui pour que, au CNRS comme ailleurs, s'exerce la démocratie à tous les niveaux.
- **La Loi d'Orientation et de Programmation** de la Recherche et du Développement technologique de la France a été élaborée après un vaste débat national auquel le SNTRS, avec la CGT, a pleinement participé.

Cette Loi ouvre la voie d'un **nouvel essor scientifique et technique** qui s'inscrit dans les objectifs industriels, économiques et sociaux fixés par le Gouvernement.

- Cette Loi programme les **moyens nécessaires** à la mise en œuvre de ces orientations. En 1985 2,5 % du PIB doivent être consacrés à l'effort de Recherche ; le budget de relance 1982 a représenté une augmentation de 30 %.

Le taux de croissance de l'emploi scientifique devra être de 4,5 % par an, contre à peine 2,5 % les années précédentes ; pour 1983 sont créés 220 postes frais d'ITA et 320 de Chercheurs.

- Cette Loi fait une place plus large à l'**intervention des personnels**, du laboratoire jusqu'au Conseil Scientifique et Conseil d'Administration.

D'autre part, la transformation du CNRS en « Etablissement Public à caractère scientifique et technique » doit permettre un accroissement de son autonomie et une plus grande souplesse des règles de gestion.

- **Un nouveau statut de la Fonction Publique** est en préparation qui adaptera la Fonction Publique à ses missions modernes de pair avec les nouvelles mesures de la décentralisation.
- Les métiers de la Recherche sont reconnus dans leur spécificité et les personnels vont être dotés d'un **statut dérogatoire de la Fonction Publique**.

## On peut aller plus loin

Il reste beaucoup à faire car on ne redresse pas en quelques mois 23 ans de casse industrielle, humaine, scientifique et technologique. Les forces opposées au changement s'efforcent d'infléchir les orientations du Gouvernement alors que de nombreuses avancées restent à réaliser.

— **Le pouvoir d'achat** doit être maintenu pour tous et progresser pour les catégories les plus basses.

— Au CNRS la **résorption des déclassés** doit s'accélérer : 410 possibilités pour 1982 ne peuvent être considérées que comme un premier pas. L'énorme contentieux de blocage des carrières et de non prise en compte de la qualification a été mis en évidence par les CPPR. Une solution satisfaisante est la condition indispensable à la mise en œuvre de la nouvelle

politique de Recherche et du nouveau statut des personnels.

— Les négociations doivent déboucher rapidement sur un **bon statut de titulaire**. Le SNTRS entend faire avancer ses propositions pour un statut qui garantisse les emplois et les carrières, sans discrimination et sans coupure catégorielle, qui intègre les couvertures sociales les plus avancées dans tous les domaines, qui établisse un lien entre qualification, classification et rémunération et qui s'ouvre aux besoins de circulation des travailleurs.

— Un reclassement trop lent ou un nouveau gel des crédits ne permettrait pas à la Recherche publique de faire face à sa mission et irait à l'encontre des orientations définies par le Gouvernement et soutenues par les personnels.

---

## Quel comité national va se mettre en place aujourd'hui ?

---

Vidé de son contenu au fil des ans, le COMITE NATIONAL dispose aujourd'hui de prérogatives comme il n'en a jamais eu. Dans un CNRS dont la mission essentielle est le développement de la Recherche, dont les missions nouvelles sont la valorisation de la Recherche, la diffusion des connaissances, la formation par la Recherche, le COMITE NATIONAL doit être une **force de proposition** qui participe activement à la définition de la politique nationale.

Il établit le rapport de conjoncture qui analyse la situation ainsi que le schéma directeur qui planifie la politique de l'organisme. Il gère et répartit les moyens. Il propose la création des formations et suit celles dont les contrats sont en cours. Il recrute les Chercheurs et assure leur suivi de carrière.

1980 : 82 Ingénieurs — 1983 : 180 ITA

L'ancien Gouvernement avait réduit les élus du Collège C à 82 Ingénieurs, soit deux par section scientifique. Il faut aujourd'hui élire 180 représentants des Ingénieurs, Techniciens et Administratifs, soit quatre élus par section scientifique. En effet, l'évolution des conditions techniques nécessaires à l'épanouissement de la Recherche rend indispensable la participation de toutes les catégories de personnels à sa définition. La démocratie est une condition essentielle du développement scientifique. C'est pourquoi le nouveau COMITE NATIONAL devra mieux intégrer les conditions de vie et de travail des personnels comme des éléments constitutifs du progrès scientifique. C'est pourquoi il faut des élus CGT actifs et nombreux qui soient les représentants authentiques des ITA et des Conseils de Laboratoires.

---

## Aujourd'hui, quels élus allez-vous vous donner ?

---

Vous connaissez déjà l'action des élus SNTRS-CGT. Vous savez qu'ils ont de la même façon mené des batailles de fond (reconnaissance de la qualification, intégration des hors-statuts, reconquête du marché intérieur, développement du potentiel de recherche, etc.) et la défense systématique des intérêts de chacun d'entre nous, ceci alors même que la Direction essayait de leur enlever toute possibilité d'intervention.

Dans un COMITE NATIONAL aux prérogatives retrouvées et élargies, les élus du SNTRS-CGT, c'est-à-dire vos élus, vont concrétiser pleinement votre volonté d'un fonctionnement démocratique du CNRS.

- Les élus SNTRS-CGT seront, comme ils l'ont toujours été, attentifs au respect des droits de chaque ITA afin que ceux-ci participent librement et pleinement à la vie de leur laboratoire ou service et qu'ils soient consultés sur tout changement ; afin aussi qu'ils soient associés aux décisions concernant la vie et la politique du CNRS.

- Les élus SNTRS-CGT continueront d'intervenir pour que toute mutation se fasse en plein accord avec les parties concernées ; pour que les agents affectés en aide individuelle bénéficient des mêmes droits que les autres.

- Ils interviendront aussi sur l'évaluation d'une politique de l'emploi qui, cessant d'être pratiquée au coup par coup, s'ins-

crive dans une prospective d'emplois nécessaires à la mise en œuvre des orientations du schéma directeur et de la Loi d'Orientation et de Programmation ; sur une formation professionnelle adaptée à l'évolution scientifique et technique.

- Ils proposeront également que des nouvelles formes d'organisation du travail scientifique prennent mieux en compte l'environnement social.

- Les élus SNTRS-CGT veilleront à garantir le CNRS contre toute dénaturation de ses missions, pour que sa politique s'inscrive pleinement dans les orientations de la Loi d'Orientation et de Programmation et que les moyens soient à la hauteur des exigences.

- Les élus SNTRS préserveront la cohérence nationale garantie d'une recherche fondamentale de pointe qui doit placer la France au niveau des premières puissances scientifiques mondiales. Ils préserveront aussi sa diversité en favorisant une politique régionale qui assure un lien étroit entre recherche et production.

- Les élus SNTRS agiront pour que le CNRS s'ouvre sur les besoins sociaux et le renouveau industriel car le progrès scientifique et technique ne saurait être séparé du progrès social.

**VOTEZ POUR VOUS FAIRE ENTENDRE**

**VOTEZ POUR VOUS DÉFENDRE**

**VOTEZ POUR VOUS**

**VOTEZ SNTRS - CGT**

**Votez en respectant l'ordre de la liste, sans rature, ni panachage**

# Les candidats du S.N.T.R.S. (G.T.)

## SECTION 01 - PHYSIQUE NUCLEAIRE

François CLAPIER	3 A	ORSAY
Robert BECK	2 B	STRASBOURG
François BERTOLA	3 A	GRENOBLE
Karl ALEXANDRE	2 A	SACLAY

## SECTION 02 - PHYSIQUE CORPUSCULAIRE

Monique DEBEST	4 D	ORSAY
Pierre MATRICON	2 A	PALaiseau
Joelle DOUBLET	3 B	PALaiseau
Daniel BOGET	1 B	ANNECY

## SECTION 03 - MATHEMATIQUES ET MODELES MATHEMATIQUES

M.T. GSCHWENDTNER	1 B	JUSSIEU
Ginette DOCLOT	2 B	LILLE
Geneviève SUREAU	3 A	ORSAY
Maurice GALESKI	1 B	MARSEILLE

## SECTION 04 - PHYSIQUE THEORIQUE

Nicole JEAN	1 B	MARSEILLE
Nadine ROHART	2 B	ORSAY
Pascal JANOTS	3 A	ORSAY
André LABORIE	2 B	QUAI A. FRANCE

## SECTION 05 - PHYSIQUE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE

Jacques DURAND	2 B	ORSAY
Joel PLANTARD	1 B	BORDEAUX
Gérard COULAUD	3 A	JUSSIEU
Gérard CHARTON	1 B	VILLETANEUSE

## SECTION 06 - PHYSIQUE DE LA MATIERE CONDENSEE, PHYSIQUE DES SOLIDES.

Guy PERRIER	3 A	GRENOBLE
J.Pierre FONDRE	2 A	VILLETANEUSE
Joelle PREVOST	3 A	POITIERS
Maurice GEOFFRAY	2 B	Grenoble

## SECTION 07 - PHYSIQUE DE LA MATIERE CONDENSEE, CRISTALLOGRAPHIE.

Maurice PERROUX	3 B	GRENOBLE
Jean LAFFORGUE	3 A	TOULOUSE
Gabriel PAGE	1 B	MONTPELLIER
J.Claude BILLIET	3 B	STRASBOURG

## SECTION 08 - INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE, SIGNAUX ET SYSTEMES

J.Paul GOUYON	1 A	TOULOUSE
Dominique BOEHM	2 A	ORSAY
J.Pierre COUDERT	2 B	PERPIGNAN
Michel DEVY	2 A	TOULOUSE

## SECTION 09 - GENIE ELECTRIQUE, PLASMAS, OPTIQUE, MICROELECTRONIQUE

Dominique SAVARY	3 A	ORSAY
Emile ARMENGAUD	1Bbis	TOULOUSE
Bernard BONINO	1Bbis	ORSAY
J.Louis MILTON	3 B	PALaiseau

## SECTION 10 - GENIE MECANIQUE, MILIEUX DEFORMABLES ET ACOUSTIQUE

Bernard SCANDELLARI	2 A	MARSEILLE
Bernard BOUCHET	2 A	POITIERS
Alain SENDAT	2 B	BORDEAUX
Robert COSME	2 B	BESANCON

## SECTION 11 - GENIE DES PROCEDES ET SYSTEMES REACTIFS, THERMIQUE

Daniel STEINMETZ	2 A	TOULOUSE
Bernard STZAL	2 B	POITIERS
Jacques MARCHISIO	3 A	MARSEILLE
Mervan ABD EL KADER	2 A	CDS*

## SECTION 12 - CHIMIE DE COORDINATION ET CATALYSE

Gérard PIQUARD	2 A	NANCY
Joelle SAINTON	1 B	ORSAY
Henri MOZZANEGA	1 B	LYON
Jacques BANCHET	1 B	RENNES

## SECTION 13 - ELECTROCHIMIE, CINETIQUE ET PHOTOCHEMIE

Jean DEMAY	2 A	PARIS
J.Louis PHILIPPART	1 B	CLERMONT FERRAND
Jacques DELAUNAY	2 B	ANGERS
Jacqueline Farcy	2 A	BELLEVUE

## SECTION 14 - CHIMIE ET PHYSICOCHIMIE DES MATERIAUX INORGANIQUE

Daniel HERNANDEZ	1 B	ODEILLO
J.Jacques VIDEAU	3 A	BORDEAUX
Eugène ETCHESAHAIR	3 A	RENNES
J.Claude FRANCK	1 B	PARIS

## SECTION 15 - CHIMIE ET PHYSICOCHIMIE MOLECULAIRE ORGANIQUE

Bruno SAINT ROCH	2 A	TOULOUSE
Claude FRAJERMAN	2 A	GIF
André JEUNET	3 A	GRENOBLE
Jeanne BERGER	2 A	MARSEILLE

## SECTION 16 - CHIMIE ET PHYSICOCHIMIE D'INTERET BIOLOGIQUE ET THERAPEUTIQUE

J.Marie GROSSE	1 B	NANCY
J.Claude MASSOT	2 B	GIF
Jean GOURCY	2 A	CLERMONT FERRAND
Gisèle FARRUGIA	3 A	GIF

## SECTION 17 - PHYSICOCHIMIE MOLECULAIRE ET MACROMOLECULAIRE

Yves SERE	3 A	NANCY
Catherine JOUITTEAU	2 B	SOLAISE
Jacques AUDIN	3 B	BORDEAUX
Viviane LEROUX	5 B	ORSAY (ATOS)

## SECTION 18 - ASTRONOMIE ET ENVIRONNEMENT PLANETAIRE

Alain CLORENNEC	1 B	NICE
Josette SARRON	3 D	MARSEILLE
André AUGÉ	2 B	PIC DU MIDI
Michel POREAU	2 B	PARIS

## SECTION 19 - OCEAN ET ATMOSPHERE

Robert PEJOUX	3 A	CLERMONT FERRAND
Odile GUERIN	3 A	ENDOUME
Philippe ALBERT	3 B	BANYULS
Jacques CAPUS	2 B	PALaiseau

## SECTION 20 - TERRE : HISTOIRE, STRUCTURE ET DYNAMIQUE EXTERNE

Guillaume BUCHET	3 B	MARSEILLE
Philippe LARQUE	2 A	STRASBOURG
Guy RIOLLET	3 A	MARSEILLE
Alexandre WETZSTEIN		Strasbourg (ATOS)

SECTION 21 - TERRE : PHYSIQUE, CHIMIE ET DYNAMIQUE INTERIE

Bernard REYNIER	2 B	TOULOUSE
Paul BALTENBERGER	3 A	GARCHY
Gabrielle EHRET	2 B	STRASBOURG
Georges CALISE	1B bis	BORDEAUX

SECTION 22 - STRUCTURE, BIOSYNTHESE ET INTERACTIONS DES  
MACROMOLECULES BIOLOGIQUES

Myriam CONTEZ	3 B	LILLE
J.Claude GANDAR	2 A	BORDEAUX
Anne DULUC	1 A	BORDEAUX
Alain GERVAIS	2 B	ORLEANS

SECTION 23 - BIOLOGIE ET PHYSICO-CHIMIE DES SYSTEMES  
MACROMOLECULAIRES INTEGRES

Nicole LESCURE	2 B	ORSAY
Claude SARGER	3 B	BORDEAUX
Danielle MARGARITA	2 B	PARIS
Valentine MOUMRIKOFF	3 B	CHATENAY

SECTION 24 - GENETIQUE ET BIOLOGIE CELLULAIRE, MICROBIOLOGIE

Anne BELAICH	3 A	MARSEILLE
Irène LAPORTE	2 B	GIF
Pierrette MASSONNET	3 A	CDST
Jacques FELIU	3 B	TOULOUSE

SECTION 25 - BIOLOGIE DES INTERACTIONS CELLULAIRES

Ginette DEVILLIERS	3 A	MONTPELLIERS
Gérard NULLANS	1 B	STRASBOURG
Jocelyne CORNETTE	5 B	LILLE
Louis SEGU	2 A	MARSEILLE

SECTION 26 - BIOCHIMIE ET BIOLOGIE VEGETALES

André LEROUX	5 B	GIF (ATOS)
Guy MICHEL	3 B	GIF
André SOLER	1 B	MONTPELLIER
Antoine CARASCO	1 B	TOULOUSE (ATOS)

SECTION 27 - PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUE EXPERIMENTALE

Albert BETHENCOURT	1 B	VILLEJUIF
J.Louis ANDRIEU	3 B	LYON
Nathalie GOUSSEF	3 B	PARIS
A. Paul ALVINERIE	1 B	TOULOUSE

SECTION 28 - PHYSIOPATHOLOGIE EXPERIMENTALE ET HUMAINE

Henry NEEL	3 A	VILLEJUIF
Michèle LONGJET	2 B	PARIS
Nicole FOSSAR	2 B	VILLEJUIF
Monique SANTARROMANA	2 A	PARIS

SECTION 29 - PHYSIOLOGIE ANIMALE

Edouard DREYFUS	3 A	STRASBOURG
Michel BOUDINOT	2 A	GIF
André LACROIX	1 B	CHIZE
Maryvonne GUBGAN	3 B	GIF

SECTION 30 - PSYCHOPHYSIOLOGIE ET PSYCHOLOGIE

Guy REYNARD	3 A	MARSEILLE
A. Yvonne JACQUET	1 B	PARIS
Christian DARRACQ	2 B	BORDEAUX
Michèle LOHEZ	2 B	LILLE

SECTION 31 - BIOLOGIE DES ORGANISMES ET BIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Alain BILLAULT	2 B	JUSSIEU
Pierre CHARPIN	3 B	MARSEILLE
Jocelyne GUILLEMINOT	2 B	PARIS
Rejane POPEYE	3 B	LILLE

SECTION 32 - BIOLOGIE DES POPULATIONS ET DES ECOSYSTEMES

Bernard LACAZE	3 A	MONTPELLIER
Pierrette WEINHART	1 B	NANCY
Pierrette GEMAYEL	1 B	MONTPELLIER
Gisèle RUFFAT	3 B	MOULIS

SECTION 33 - ANTHROPOLOGIE, PREHISTOIRE, ETHNOLOGIE

Claudine KARLIN	1 B	PARIS
Liliane KUCZYNSKI	5 B	PARIS
André CLERC	3 B	TOULOUSE
Mireille MEYER	1 B	AIX

SECTION 34 - SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE

Annick KIEFFER	1 B	PARIS
Sylvie ENGRAND	1 B	LILLE
Suzanne MENDES	1 B	PARIS
Joseph CREUSEN	3 A	NANTES

SECTION 35 - GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Gérard MAIRE	1 A	STRASBOURG
Claire LEJEUNE	1 B	GRENOBLE
Guy SALIGNIERE	3 B	BORDEAUX
Madeleine SINTES	1 B	VALBONNE

SECTION 36 - SCIENCES DE L'ECONOMIE ET DE LA GESTION

Michèle BARATRA	3 A	BORDEAUX
J.Claude GUEGAN	1 B	GRENOBLE
Anita PRIGENT	3 B	PARIS
Guy JOIGNAUX	3 A	LILLE (ATOS)

SECTION 37 - SCIENCES DU DROIT

Lucette KHAJAT	1 B	IVRY
Patricia NEVE	1 B	NANTERRE
Odette EMERY	0 D	QUAI A.FRANCE
Elena SOULIE	3 D	CAES PALATINO

SECTION 38 - SCIENCES DU POLITIQUE

J.Jacques REGNIER	1 B	AIX
Sylvie BLAISE HAAS	1 B	PARIS
Mohammed BENHIAL	1 B	AIX
Annie LAURENT	1 B	LILLE

SECTION 39 - LES MONDES DE L'ANTIQUITE CLASSIQUE

Jean ALLENBACH	2 A	STRASBOURG
Michèle FOYET	6 B	VALBONNE
J.Claude RICQ	2 A	VALBONNE
Nadine DERIGNAUCOURT	5 B	LILLE

SECTION 40 - PROTOHISTOIRE MONDES GALLOROMAINS ET MEDIEVAUX

Pierre POUPET	2 A	BORDEAUX
Luc BUCHET	3 A	VALBONNE
Nicole NIVELLE	3 A	AIX
Charlotte LEMOINE	3 A	LYON

SECTION 41 - HISTOIRES ET CIVILISATIONS MODERNES ET CONTEMPORAINES

Nadine GRAIN	3 A	LILLE
Noel FOURDAN	1 B	AIX
J.Pierre PELLETIER	1 B	AIX
Claudine BRAY LECOURT	3 B	PARIS

SECTION 42 - SCIENCES DU LANGAGE

Bernard TESTON	3 A	AIX
Chantal GIRARDIN	3 A	PARIS
Liselotte PASQUES	2 A	IVRY
Christiane PRENERON	1 B	PARIS

SECTION 43 - LITTERATURES, LANGUES ET CULTURES FRANCAISES ET ETRANGERES

Maité MIR	3 A	TOULOUSE
Marc PAPIN	3 A	NANCY
Denise SARTOR	1 B	BORDEAUX
Françoise ANTIQUARIO	3 D	PARIS

SECTION 44 - LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES

Mireille PARIS	1 B	AIX
Nathalie DESSE	3 A	VALBONNE
Brigitte CRATIEN	1 B	LILLE
Georges CLEMENT	1 B	PARIS

SECTION 45 - PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE, HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Philippe CHAUVIN	3 A	QUAI A. FRANCE
Conception BELLOUARD		PALATINO

## DECLARATION COMMUNE

Dans quelques jours vont s'ouvrir les élections au Comité National de la Recherche Scientifique et celles aux commissions scientifiques de l'INSERM.

Il s'agit d'événements importants dans la situation actuelle marquée par de nouvelles perspectives définies pour l'ensemble des activités de recherche et de formation, et par une nouvelle politique économique, sociale et culturelle.

Le Comité National de la Recherche Scientifique et les Commissions Scientifiques de l'INSERM qui vont être mis en place, vont jouer un rôle nouveau et avoir des responsabilités accrues, pour le développement de tout le potentiel de recherche et de ses relations avec l'ensemble des activités économiques, sociales et culturelles du pays, dans le cadre de nouveaux liens avec les grandes centrales syndicales, les comités d'entreprise, les collectivités locales et les nouvelles instances de coordination et de prospective prévues au niveau national et régional.

Nos syndicats qui ont mené des luttes de grande ampleur pour mettre en échec les mesures de démantèlement et d'asservissement du précédent pouvoir, pour défendre le potentiel de recherche et de formation et pour définir les changements nécessaires, apprécient les nouvelles orientations, et dans ce nouveau cadre, ils poursuivent leurs actions et leurs appels pour que les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur confirment leurs engagements sur la voie du changement, renforçant leurs interventions, fassent front aux forces de droite, construisent et développent la politique de recherche et de formation dont le pays a besoin.

Si de premières orientations ont été définies, il y a encore beaucoup à faire et l'activité syndicale et professionnelle des personnels reste l'élément décisif pour avancer.

### UNE POLITIQUE NOUVELLE

Depuis mai 1981, dans le cadre des revendications fondamentales définies par nos syndicats, des premières mesures importantes d'ordre général, ont été prises : lutte contre le chômage et pour l'emploi, premières restructurations du tissu économique avec les nationalisations, mesures contre les inégalités sociales, contre l'inflation, insertion et formation professionnelle des jeunes, etc...

Dans le même temps, les droits des travailleurs ont été réaffirmés et étendus, la loi sur le «service fait», imaginée par la droite et le patronat, a été abrogée, le projet de loi de titularisation de plusieurs centaines de milliers de non-titulaires est devant le Parlement, un nouveau statut général de la Fonction Publique a été élaboré.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, l'action syndicale que nos organisations ont menée a abouti à l'abrogation de nombreuses mesures néfastes du précédent pouvoir. Par exemple :

- loi «Sauvage», décret du 20 septembre 1978 sur les assistants et les vacataires, décret Aigrain sur les ITA, etc, tandis que de nouvelles orientations étaient définies :
- titularisation des personnels de la recherche et des assistants,
- mesures d'intégration (hors statut, vacataires, non-titulaires),
- créations d'emplois,
- efforts budgétaires affirmant de premiers choix pour la recherche et pour l'éducation nationale.

Un acquis important a été la nouvelle loi d'orientation et de programmation de la recherche de juillet 1982 qui engage l'Etat sur des moyens nouveaux pour la recherche, une politique de croissance de tous les secteurs participant à la recherche publique, enseignement supérieur comme grands organismes, le développement de la démocratie à tous les niveaux.

Ainsi les décrets régissant le CNRS qui jettent les bases d'une démocratisation sans précédent de cet organisme au niveau national et local et qui font des personnels ATOS des universités travaillant dans les équipes et laboratoires associés des électeurs au Comité national. Mais cette démocratisation marque actuellement des limites absolument inacceptables qu'il faut abolir au plus tôt, par exemple l'exclusion des deux tiers des universitaires du corps électoral, dans une période où l'activité de recherche des enseignants du supérieur est mise en cause par l'aggravation des critères d'encadrement, l'alourdissement des services d'enseignement et divers projets ministériels concernant les carrières.

La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, actuellement discutée à l'état d'avant-projet, pourrait être elle aussi un élément positif et nouveau quant au développement de tout le potentiel d'enseignement supérieur, dans ses activités d'enseignement et ses activités de recherche.

Des problèmes essentiels restent à résoudre. Il s'agit, en particulier, de tout ce qui concerne les personnels, leurs nouveaux statuts, la revalorisation à leur juste place de tous les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.



Des blocages considérables existent. Des refus, s'ils se maintenaient, tourneraient le dos à des changements indispensables confirmant démocratisation, collégialité des responsabilités, revalorisation, unification et harmonisation.

Des pressions s'exercent de la part de tous les adversaires du changement pour empêcher toute avancée nouvelle et remettre en cause toutes celles déjà acquises.

Des thèses démobilisatrices, appuyant le découragement de certains, sont développées dans nos secteurs par des syndicats ou groupements qui se situent dans la perspective d'une adaptation à la crise, d'une acceptation des politiques d'austérité, du refus d'une action syndicale permanente de haut niveau pour défendre et faire avancer les revendications essentielles.

Au cours de la dernière période, avec l'annonce par les ministères concernés et au niveau gouvernemental de premiers projets sur les carrières, une intense activité syndicale s'est développée avec l'intervention des personnels : débats, délégations, pétitions, manifestations, grèves nationales dans l'enseignement supérieur.

Au centre de ces actions se trouve, en fait, la définition du rôle social, économique et culturel de l'enseignement supérieur et de la recherche, sa place dans la bataille nationale pour mettre rapidement la crise en échec, stopper les interventions et actions de la droite et du grand patronat, développer une vaste politique de formation et de recherche répondant aux besoins du pays dans un cadre d'efficacité et de qualité, refuser les blocages et l'austérité.

### POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE DANS TOUS LES SECTEURS :

Conformément à la loi d'orientation et de programmation de la recherche et du développement technologique de juillet 1982, tous les secteurs de la recherche publique, grands organismes comme enseignement supérieur doivent se placer dans la perspective réelle d'une avancée de leurs activités, recevoir les moyens pour assurer leurs nouvelles missions, le développement de toutes les formes de recherche, instaurer de nouvelles relations avec l'ensemble de l'environnement économique, social et culturel.

Liberté, respect du pluralisme, affectation des moyens de travail, responsabilité sont essentiels à la qualité et à l'efficacité des divers potentiels de recherche.

Les acquis déjà obtenus sont des points d'appui pour faire avancer, grâce à l'action permanente des personnels, en liaison avec les grandes forces sociales du pays - centrales syndicales, collectivités locales et régionales, comités d'entreprise -, tout à la fois le développement des divers secteurs de recherche et la démocratisation de toutes les instances.

### POUR DE NOUVELLES CARRIERES

Dans tous les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, les luttes syndicales menées depuis de longues années ont fait émerger des revendications fondamentales liant simultanément l'exigence de nouvelles carrières et la solution des contentieux accumulés.

Cela passe par la résolution rapide et sur des bases positives de tous les problèmes d'intégration, de déclassement et de titularisation, par l'organisation de carrières garantissant la prise en compte de la compétence et des qualifications acquises, sans blocages ni clivages, assurant une véritable formation au métier et une titularisation rapide.

Cela implique aussi une nouvelle organisation du travail s'appuyant sur la collégialité des responsabilités dans les services, équipes et laboratoires d'enseignement et de recherche, et le développement de la démocratie à tous les niveaux.

### POUR LA CONFIRMATION DES ACQUIS ET POUR DE NOUVELLES AVANCEES

En cette période d'élections au Comité national de la Recherche Scientifique et aux Commissions scientifiques de l'INSERM, les syndicats soussignés appellent les enseignants du supérieur, les chercheurs, les ingénieurs, techniciens et administratifs, les ouvriers professionnels et agents de service à exprimer avec force par leurs actions et par leur vote leur volonté de participer aux changements et de voir satisfaites leurs revendications.

Paris le 31 janvier 1983

SNESup - FEN

SNTRS - C G T

SNCS - FEN

SNPESB - C G T



# Cessation anticipée d'activité - Retraites -

## I. CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ

Les agents non titulaires de l'Etat qui ont 37,5 années de salariat peuvent partir en cessation anticipée 3 ans avant l'âge où ils percevraient la retraite à taux plein, s'ils ont effectué 10 ans au service de l'Etat. Ils perçoivent un revenu de remplacement égal à 70 % du traitement comprenant l'indemnité de résidence.

Cette disposition est valable jusqu'au 31/12/83 (voir BRS n° 212 Mars 1982). Ces agents sont mis en retraite dès qu'ils peuvent percevoir une retraite à taux plein.

Les nouvelles dispositions prises dans le secteur privé concernant la remise en cause des 70 % de la garantie de ressources ne s'appliquent pas aux non-titulaires de l'Etat.

Pendant cette période, l'IRCANTEC accordera un nombre annuel de points gratuits égal au nombre de points acquis par l'agent au cours du meilleur des trois derniers exercices civils précédant sa cessation d'activité : nouvelle disposition prise récemment par le Gouvernement.

## II. RETRAITES

### 1) Régime Général de la Sécurité Sociale

Depuis le 1/7/82, les non-titulaires de l'Etat, s'ils ont accompli 37 années et demi de salariat (tous régimes confondus) peuvent toucher dès l'âge de 63 ans leur retraite Sécurité Sociale au taux plein, soit 50 % du salaire annuel moyen des 10 meilleures années limité au plafond (7410 F/mois au 1.1.83). Ce taux plein sera applicable dès 60 ans au 1/4/83.

### 2) Régime complémentaire IRCANTEC

La retraite IRCANTEC qui est égale au nombre de points acquis tout au long de la carrière multiplié par la valeur du point est affectée d'un coefficient de minoration si l'intéressé n'a pas 65 ans ou ne relève pas de dispositions prévoyant la suppression de ce coefficient de minoration dès 60 ans (prisonniers, déportés, inaptes...)

Afin que les non-titulaires puissent partir à 63 ans avec une retraite identique à celle qu'ils auraient perçue à 65 ans, il faudrait :

- la suppression des coefficients de minoration relatif à un départ avant 65 ans
- l'augmentation du taux théorique sur lequel est calculé la valeur du point.

Sur le premier point, si cela ne s'est pas concrétisé par la sortie d'un texte, il y a un engagement du Gouvernement et un accord de l'IRCANTEC pour reprendre les dossiers des agents qui, ayant fait liquider leur retraite, ont subi ces coefficients de minoration.

Sur le deuxième point, la CGT n'a pas été suivie sur l'augmentation du taux théorique qui aurait conduit à revaloriser les retraites, les autres syndicats demandant une attribution de points gratuits pour compenser la perte de points cotisés entre 63 et 65 ans. Le Conseil d'Administration du 23 juin a voté positivement ce point. Mais l'opposition du Ministère du Budget pour l'attribution de ces points gratuits a bloqué ce texte

Sur ces deux points on est dans la même situation que pour le problème des retraites complémentaires du secteur privé.

Ce qui pose la nécessité de notre intervention :

- Pour que la retraite à 60 ans à taux plein soit d'au moins 70 % du salaire brut.
- Le maintien des acquis et le respect des engagements pris pour les retraités et préretraités.

## III. IRCANTEC

A la création de l'IRCANTEC en 1972, le corps des non titulaires était encore jeune (forte embauche après la guerre)

avec un retraité pour 10 cotisants ce qui a conduit les Ministères de tutelle à ne pas faire payer les cotisations (salaires + administration) au taux plein. Un taux d'appel de 60 % du taux théorique a été fixé par décret. Cependant les droits étaient calculés sur le taux théorique sans abattement. Peu à peu, la situation à l'IRCANTEC est devenue comparable à celle de la plupart des régimes avec un retraité pour 2,8 actifs, ce qui déséquilibre le régime (dépenses devenues supérieures aux rentrées depuis 1981).

Il a donc été décidé de porter le taux d'appel à 80 %. Un décret paru le 29 décembre fixe les nouvelles cotisations à partir du 1er janvier 83, en particulier celles du salariable :

- 1,12 % pour la tranche A au lieu de 0,84 %
- 3,40 % pour la tranche B au lieu de 2,55 %

Le groupe CGT a toujours donné son accord pour l'augmentation du taux d'appel car il serait grave de créer un déséquilibre du régime qui risquerait de remettre en cause le niveau des retraites. Mais il a toujours demandé que cette mesure s'accompagne d'une augmentation du taux théorique des parts salariales et patronales afin que le montant global de la retraite soit au moins égal à 70 % de tous les éléments du dernier salaire.

## IV. TITULARISATION

Le passage d'un statut de contractuel à un statut de titulaire pose la question de la retraite liée au fait que le régime de retraite des fonctionnaires est très différent du régime général de la Sécurité Sociale, plus régime complémentaire.

La titularisation des non-titulaires est un succès de nos luttes passées pour assurer la sécurité d'emploi des agents de l'Etat afin qu'ils puissent remplir leur mission de service public.

La loi de titularisation des non-titulaires adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 14 décembre 82 renvoie les conditions de rachat des retraites des agents titularisés dans des décrets.

Les modalités actuelles du rachat dans le code des pensions civiles sont :

### Dette de rachat

Le calcul de cette dette est basé sur :

traitement indiciaire de base (sans indem- nité, ni prime au moment de la titularisation.	X 6% X	par le nombre d'année à valider	les cotisations Sécurité Sociale et IRCANTEC réellement versées pendant ces mêmes années (sans revalo- risation en fonction de l'inflation. Voir BRS 212)
--	--------	---	--

### Cotisation de rachat.

Le Gouvernement s'est engagé dans le débat à l'Assemblée Nationale le 14 décembre à ce que la cotisation de rachat soit :

3 % du traitement indiciaire de base mensuel au moment de la titularisation.

Cette cotisation mensuelle est fixée une fois pour toute quelque soit la situation d'actif ou de retraité, ce qui permet de déterminer le temps de rachat de la dette.

$$\text{Temps de rachat (en mois)} = \frac{\text{dette}}{\text{cotisation de rachat}}$$

L'abaissement de 5 % à 3 % de cotisation de rachat est une première mesure positive prise dans le cadre général, il reste à faire prendre en considération le fait que l'on a été des contractuels ayant des carrières sans corps permettant leur titularisation.

Jadis et demain

Jadis, la majeure partie des salariés percevaient leur salaire en ESPECES "sonnantes et trébuchantes" précisent les textes anciens.

Dans le monde des travailleurs organisés syndicalement, ce jour là était mis à profit pour le règlement des cotisations.

Le syndiqué pouvait ainsi prélever la somme à verser au syndicat. Les militants, les collecteurs prenaient leurs dispositions pour collecter l'argent et assurer la mise à jour des cartes syndicales.

Aujourd'hui, ce temps est révolu, d'autres réalités sont apparues, d'autres apparaîtront.

En particulier, nul ne peut contester le fait que l'encaissement traditionnel est rendu plus difficile, la quasi-totalité d'entre nous possédant un compte courant postal ou bancaire. Nous n'avons pas toujours de l'argent, ni notre carnet de chèques sur nous.

La vie est marquée par des imprévus ou par des difficultés inhérentes aux conditions de travail.

Tout ceci fait qu'il n'est souvent plus possible d'en rester à ce qui était pratiqué auparavant. A cela s'ajoutent d'autres évolutions, la nécessité d'enrichir les relations syndiqué/collecteur, en les débarrassant des manipulations d'argent et des aspects administratifs du collectage traditionnel.

En décidant de pratiquer le Prélèvement Automatique des Cotisations - le P.A.C. - notre syndicat a choisi l'efficacité et la solution la plus adaptée aux réalités d'aujourd'hui.

Nous avons veillé scrupuleusement à ce que le P.A.C. soit conçu et mis en oeuvre dans le respect de nos statuts et principes fondamentaux. Le syndicat possède l'entière maîtrise de la gestion du compte et du fichier des adhérents vis à vis de l'organisme préleveur. Ce dernier, le CREDIT MUTUEL, est un organisme bancaire à caractère associatif, dans lequel la CGT y a une représentation.

Le syndiqué reste maître de sa décision. Par un acte volontaire, le syndiqué à partir de deux signatures, autorise le prélèvement. Il garantit ainsi la permanence de son adhésion et le paiement de ses cotisations 12 mois sur 12. Il décide à sa convenance de toutes modifications pour le collectage de sa cotisation. Il peut rejeter (encas dedésaccord ou de difficultés financières) l'avis de prélèvement par sa banque ou par les CCP.

Il ne débourse aucun frais de prélèvement. Il est absolument gratuit quelque soit l'organisme qui tient ses comptes.

Il n'a pas à changer son compte courant actuel.

Il n'a plus à se souvenir de régler sa cotisation et à avoir l'argent, la monnaie nécessaire, à adresser de chèque au collecteur.

A l'heure de notre temps, le syndicat a besoin d'un collectage adapté aux réalités et enjeux actuels de son action.

Il y gagnera du temps, une trésorerie plus en correspondance avec les besoins financiers de son activité et une gestion plus rationnelle.

Ici, chaque adhérent(e) détient le moyen d'y contribuer directement, en optant pour le Prélèvement Automatique des Cotisations.

Il suffira de remplir le formulaire ci-contre, en y joignant un RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE et de le remettre au trésorier de section.

## En bref. En bref. En bref. En bref

La Direction du CNRS a rencontré les organisations syndicales, courant janvier, pour leur faire part de propositions qui concernent les promotions 83 et la prime des administratifs.

### PROMOTIONS 83

L'application des règles statutaires (1/6 et 1/9) qui déduisent le nombre promotions pour une année du nombre de recrutements l'année précédente, autorise le CNRS à procéder en 1983 à environ 150 promotions.

Mais aucune transformation d'emplois permettant de financer ces propositions ne figure à ce jour au budget 83.

Pour pallier à cette situation, la Direction propose de financer ces promotions, d'une part, en dégradant d'une catégorie les postes de haut niveau créés au budget 83 et d'autre part, en dégradant avant leur réaffectation, une partie des postes rendus vacants en cours d'année.

Sous réserve d'une analyse des propositions de la Direction, le SNTRS CGT a indiqué qu'il n'était pas concevable de s'enfermer dans l'alternative promotions 83 ou embauches sur postes de haut niveau.

La délégation du SNTRS a insisté pour que la direction intervienne auprès des Ministères de tutelle, notamment du budget, sur l'absence de transformations d'emploi au budget 1983.

### Prime des administratifs :

La Direction nous a informé qu'un reliquat de crédit rendait possible l'attribution d'une prime complémentaire qui sera versée en janvier.

Les contraintes imposées par le contrôle financier ont conduit la Direction à moduler ces compléments de primes pour certaines catégories.

Le SNTRS CGT a déploré que le montant du complément ne soit pas le même pour tous les agents d'une même catégorie. Cependant, il s'est félicité que l'attribution de ce complément ait permis de réaliser la parité pour les catégories 6 D et 4 D et une progression sensible pour les autres catégories.

La Direction n'a pu garantir que les taux de primes atteints avec le complément seront reconduits pour le calcul de la prime du 1er semestre 83, ce qui rend indispensable l'intervention des administratifs auprès du Ministère du Budget pour obtenir les moyens nécessaires à la réalisation définitive de la parité pour toutes les catégories d'administratifs.

Les compléments sont les suivants :

6 D	116 F	1 D 1er échelon	560 F
6 D bis	134 F	1 D 2è échelon	580 F
5 D	284 F	1 D 3è échelon	600 F
4 D	372 F	1 D 4è au 13è éch.	620 F
3 D	287 F	et 0D	
2 D	du 1er au 3è échelon 500 F		
	du 4è au 10è échelon 560 F		



# Inserm ...

Un nombre d'élus SNTRS-CGT dans les C.S.S. de l'Inserm, c'est important pour les I.T.A.

Bon nombre d'I.T.A. et même de syndiqués pensent que les réformes en cours qui prévoient entre autre, l'ouverture des instances scientifiques de l'INSERM à plus d'élus du personnel, sont surtout importantes pour les chercheurs.

Les différences de score du SNTRS aux élections aux CSS, comparées à celles des CAP le prouvent. Pourtant notre absence du Conseil Scientifique ainsi que dans la plupart des C.S.S. nous a gravement handicapés pour la défense des I.T.A., ainsi que pour la défense d'une politique de recherche dynamique.

Le SNTRS a toujours basé cette défense des I.T.A. à partir des réalités et des besoins de la recherche. Dans le contexte actuel, avec les réformes en cours, l'adoption par le Parlement de la Loi d'Orientation qui prévoit une progression importante en crédits et en personnels, nos élus auront un rôle important à jouer dans ce contexte de développement.

De plus avec les nouvelles prérogatives prévues dans les futurs statuts de l'organisme, nos élus aux CSS serviront de prolongement à nos élus à la CAP et au Comité Technique Paritaire pour tout ce qui concerne l'environnement scientifique de nos collègues ayant des problèmes de mobilité, non seulement sur l'évolution de la qualification, mais aussi sur ce qui peut l'entraver et nécessiter la formation permanente.

Au moment où l'on commence à parler sérieusement du suivi de carrière, où nos propositions sont prises en compte dans ce domaine, où le futur statut du personnel va élargir les prérogatives des C.A.P. qui ne seront plus seulement une commission d'avancement, mais verront aussi les problèmes de mobilité des ITA, il est évident que la présence d'élus SNTRS aux CSS sera encore beaucoup plus importante.

Il y a également toutes les informations réciproques que peuvent se fournir les élus avec les sections syndicales qui permettront des réactions rapides, efficaces et cohérentes pour les cas de scissiparité, de succession, fermetures d'unités.

Il y a aussi le fait que cette élection sera la première depuis cinq ans à l'INSERM (à part le CAES) et que les suffrages recueillis par la CGT serviront d'indication sur sa représentativité à l'INSERM, dans cette période complexe où beaucoup de nos collègues sont déçus, notamment sur les problèmes de pouvoir d'achat.

Pour toutes ces raisons, il est capital que tous nos syndiqués aient à cœur, comme pour les élections aux CAP, non seulement à voter CGT, mais à faire voter leur collègue pour la CGT, en leur prouvant que l'efficacité qui nous est reconnue par beaucoup à la CAP sera non seulement la même dans les CSS, mais se trouvera accrue en rapidité et en cohérence.

Compte-rendu  
séance plénière de la  
C.A.P.

Cette séance a été présidée par M. DODET, nouveau DAF de l'INSERM, qui nous a fait un état de l'évolution des promotions 81,82 et ce qui est envisagé pour 83.

A noter que 75 transformations d'emplois ont été notifiées en décembre, mais au titre du budget 82 et donc sont faites actuellement avec effet rétroactif au 1.1.82.

Avec ces transformations, l'Administration a l'intention de rééquilibrer les manques 82 en normant les 5 B de la liste ancienneté (3) et le reste partagé entre les diplômés (environ 30) et la dérogation.

Cette année encore nous pouvons établir des listes "à l'ancienneté" sans tenir compte des possibilités statutaires (1/6 et 1/9). Voici donc la répartition des postes :

CATEGORIE	POSSIBILITES STATUTAIRES	NOMBRE DE POSTES POUR 83
2A	2,11	5
3A	5,44	10
1B	3,38	5
2B	15,75	27
3B	16	25
5B	9,08	12
1D1		2
2D	1,16	6
3D	3,58	13
4D	8,16	11
1A	}	1 ou 2 postes pour chaque
0A		
1D2		

Calendrier - 27 et 28 janvier les catégories D  
31 1 2 et 3 si nécessaire les A et B

Le SGEN CFDT est rapidement intervenu sur un plan très général, après que nos élus aient particulièrement insisté sur les problèmes de reclassement (voir déclaration ci-jointe).

Notre demande de réunion conjointe CAP/Commission de dérogation est acceptée, elle devrait se tenir fin février, début mars.

Sur la question du devenir de ces listes d'aptitudes que le groupe de travail CAP/dérogation établira au moment du passage dans le nouveau statut, question posée en demandant un plan de reclassement, le Directeur général est d'accord et défend cette position au MRI, car c'est de ce Ministère que dépend la décision. Voilà donc un point à ne pas négliger dans les pétitions qui doivent circuler actuellement pour notre statut ; "UN PLAN DE RECLASSEMENT EN 3 ANS".

*Inserm ...*

DECLARATION DU SNTRS-CGT A LA SEANCE PLENIERE DES C.A.P. DU 5 JANVIER 1983

Après avoir remercié le personnel administratif chargé de la préparation des CAP (énorme travail qui pourrait être grandement facilité par l'utilisation des possibilités qu'offre l'informatique), nous voudrions d'abord dire que nous apprécions l'effort incontestable qui a été fait en 82 sur les promotions, ce qui représente à peu près le double de ce que nous connaissions les autres années. Malheureusement, face aux carences, au désintérêt de la politique antérieure en ce qui concerne les problèmes des I.T.A., des mesures spécifiques s'imposent, si l'on veut redresser la situation des personnels techniques et administratifs.

- En ce qui concerne les promotions proprement dites : nous pensons
- que le travail de la C.A.P. doit se faire de la même façon qu'en 82, c'est à dire en faisant sauter la règle des 1/6ème et 1/9ème,
- qu'il est impensable que toutes les possibilités statutaires d'avancement accéléré ne soient pas utilisées pour toutes les catégories (comme cela est malheureusement arrivé par le passé),
- que les nominations interviennent dans l'ordre des listes issues de la C.A.P.
- Sur le problème de l'évaluation des déclassements à l'INSERM, là aussi nous apprécions les mesures prises par la Direction qui a pris l'orientation de s'appuyer sur le travail de la Commission de dérogation, en faisant une large information afin que les I.T.A. présentent des dossiers. A partir du travail de nos élus, nous avons pu constater les lacunes de cette procédure, au vu des feuilles de note, certains agents n'ont pas présenté de dossier, alors qu'à notre avis, ils auraient dû le faire, c'est pourquoi nous insistons à nouveau pour qu'après la session de cette C.A.P. il y ait un travail commun -Commission-dérogation-CAP afin d'établir sans démagogie des listes nominatives ne laissant aucun déclassé dans l'ombre. Ce groupe de travail devrait s'appuyer sur les fiches d'emploi type établies au CNRS en tenant compte de certaines spécificités INSERM (épidémiologie, Recherche clinique ?). Ce travail permettrait en outre d'évaluer les besoins réels de la Recherche Médicale, mais doit se traduire bien évidemment par la reconnaissance effective de la qualification et le reclassement de tout le personnel déclassé. C'est pourquoi un plan de reclassement de trois ans nous paraît indispensable si l'on veut arriver à une situation saine, qui réponde aux espoirs qui sont mis dans la Recherche médicale.

Nos élus au C.A.P., pour mener à bien leur travail d'évaluation se sont appuyés sur les feuilles de note "améliorées". Elles représentent un net progrès, mais d'une part, elles n'ont pas toujours été suffisamment prises au sérieux, et d'autre part elles sont encore insuffisamment adaptées aux catégories et à certains emplois (d'où la nécessité de complément d'information pour un certain nombre d'agents).

Cette feuille de note mieux étudiée nous paraît pouvoir constituer le premier volet d'un dossier de suivi de carrière. Le 2ème volet doit apporter des informations sur l'environnement scientifique de l'agent et ne peut être apporté que par la CSS dont dépend l'agent.

Cette notion de suivi de carrière à laquelle nous sommes très attachés est très différente de celle de reclassement car elle représente un travail d'évaluation dans le temps, non seulement sur l'évolution de la qualification, mais aussi sur ce qui peut l'entraver et nécessiter la formation permanente, une meilleure orientation, (changement d'équipe) ou un changement complet d'orientation, d'où formation permanente et mobilité. Dans l'état actuel de nos réflexions, il est évident que le niveau régional serait le mieux adapté à une évaluation au plus près de l'agent. Le contrôle, la cohérence et les recours, seraient assurés par la C.A.P. dont le nouveau statut de personnel prévoit l'élargissement des prérogatives.

*Un répondeur téléphonique est maintenant en service. L'4 sur L4 vous aurez des informations concises sur ce qui se passe à l'INSERM, au 585 48 59*